



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 30 janvier 2024 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 14 décembre 2023 à 19h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

1 membre est excusé : M. Jean-François TRIPOD

29 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023
2. Préavis N° 03/2023 : Budget 2024, rapport de la commission de gestion
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du bureau
5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 21.11.2023. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion.

A l'unanimité moins 5 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 03.10.2023 tel que rédigé.

2. *Préavis N° 03/2023 : Budget 2024, rapport de la commission de gestion*

En l'absence de **M. Jean-François TRIPOD**, rapporteur, **M. Le Président** cède la parole à **Mme Céline BOURGEOIS**, qui donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 03/2023 (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- **M. André EICHER** remercie la Municipalité et la commission de gestion mais regrette de ne pas avoir reçu de plan de situation 2023. Il estime que pour valider un budget 2024 il est nécessaire d'avoir des chiffres de 2023, et un prévisionnel sur le résultat 2023.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, explique qu'il n'est pas possible de fournir de chiffres sur l'état de la situation 2023 puisque la Municipalité n'a pas encore reçu le décompte définitif des impôts qui est envoyé courant février. Elle précise néanmoins que pour 2023, aucun poste ne dépasse le budget qui avait été soumis et approuvé par le Conseil en 2022.

M. André EICHER la remercie pour cette information qui selon lui est importante et devrait figurer dans les documents accompagnant le budget 2024. Il comprend que cela ne soit pas possible de fournir des chiffres complets au vu du décompte des impôts toutefois une estimation sur base du précédent pourrait être faite. Un prévisionnel est basé sur des suppositions en fonction des chiffres réels arrêtés à une certaine date. La situation au 31.10.2023 est connue et il aurait aimé une extrapolation au 31.12.2023 pour servir de base à la réflexion et analyse des chiffres de 2024.

- **M. Bastien PELLET**, a pris part aux séances de la commission de gestion et rappelle, comme l'indique le rapport, que les faits soulevés étaient des pertes en constante augmentation pour lesquelles la Commune ne pouvait pas y faire grand-chose. Néanmoins, il pense qu'il est possible d'avoir un impact sur certains postes, notamment les impôts qui peuvent être revus à la hausse. Il fait référence au poste n° 220.422 *Revenus Capitaux et patrimoine financier* et demande ce qui est inclus dans ce compte, s'agit-il uniquement des intérêts bancaires ou également les obligations de caisse ou actions ?

Il demande ensuite si au 31.12.2022 une partie de la trésorerie pouvait être qualifiée de provision, voire de liquidité non nécessaire ?

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, répond que les montants importants figurant dans ce poste sont les actions SEFA et dividendes Romande Energie qui représentent quasiment 90% de ce compte.

Quant à la demande concernant la trésorerie il confirme que la commune détient une certaine réserve car les liquidités n'ont pas diminué de manière significative.

M. Bastien PELLET le remercie. Au vu de ces réponses il estime que la commune pourrait optimiser sa trésorerie, notamment à l'approche de gros projets, en faisant travailler les liquidités à des taux qui sont très favorables actuellement, à court terme et sans risque. Cela demande un travail de gestion des liquidités mais il pense que cela est faisable.

- **Mme Béatrice FLEURY** se réfère au poste n°350.423 *Estimation du loyer du futur tenancier de l'Auberge*, elle demande quelles sont les projections, les perspectives, sur quoi s'est basée la Municipalité pour présenter ces chiffres ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique qu'un préavis sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance pour la rénovation de la cuisine. Pour l'heure la Municipalité ne connaît pas le montant qui sera dépensé pour l'Auberge, elle est en attente de différentes offres. Le sujet sera abordé lors de cette future séance. Le loyer figurant dans le budget est hypothétique mais réaliste.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, ajoute que l'ancien tenancier payait un loyer de CHF 3'150. – par mois.

- **Mme Béatrice FLEURY** a remarqué qu'à partir de 2024 des courses supplémentaires des transports publics ont été ajoutées. Elle trouve que c'est une bonne chose et propose d'en avertir la population.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que cela pourra se faire par le biais d'un tout ménage.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°03/2023, soit :

- d'adopter le budget 2024 tel que présenté

3. Communications de la Municipalité

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend la parole et excuse l'absence de **Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**. Il transmet les communications suivantes de sa part :

CENTRE DU VILLAGE : bâtiments communaux et projet de transformation. Certains aspects sensibles méritent encore d'être approfondis notamment avec le *Service des Monuments et Sites*.

ASSAGIE : Un Préavis sera soumis au Conseil lors de la prochaine séance en raison des modifications des statuts de l'ASSGIE.

M. Pierre-André PELLET, Syndic :

PICK E-BIKE : statistiques 2023 – 178 départs de St-Livres et 150 retours à St-Livres entre janvier et début octobre.

VENTE DE BOIS : le tout ménage envoyé explique que précédemment le bois était vendu en ballots de stères. Dorénavant, afin d'avoir moins de pertes, il a été décidé de couper et fendre le bois aux dimensions choisies par le client et livré en big-bag.

M. Frank NUSSBAUM, Municipal :

RESTAURANT : comme expliqué précédemment, un préavis Municipal sera soumis au conseil pour la prochaine séance pour la rénovation de la cuisine.

4. Communications du bureau

VOTATIONS - ELECTIONS : Ont eu lieu le 22 octobre et le 12 novembre. Tout s'est bien déroulé. Remerciements reçus de la part de l'Etat.

Les prochaines votations auront lieu le 3 mars 2024.

PROCHAINE SÉANCE : inconnue pour l'heure mais prévue pour début mars.

5. Propositions individuelles

- **M. Le Président**, à propos du pick e-bike, demande si le nombre de citoyen que cela représente est connu.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, se renseignera à ce propos.

Sur le même sujet, **M. André EICHER** calcule un prix de CHF 50. – par trajet.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, confirme que c'est un système qui pour l'heure est relativement onéreux. C'est une offre nouvelle, et il rappelle que plus il y aura de communes adhérentes, moins cela coutera. A la demande d'un conseiller, il confirme que si ces coûts restent ainsi élevés à l'avenir, il y aura possibilité de dénoncer le contrat. Pour l'heure il est nécessaire de laisser le projet se mettre en place. D'autres communes sont en train de s'y intéresser.

- **Mme Béatrice FLEURY** a rencontré des nouveaux habitants qui travaillent tous deux le samedi et le mercredi et de ce fait ne peuvent pas se rendre à la déchèterie. Aussi, elle demande s'il serait envisageable d'ouvrir la déchèterie plus tard et fermer plus tard afin de permettre aux habitants qui travaillent de pouvoir s'y rendre.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, explique être consciente que cela représente un souci pour certains habitants et propose que ces personnes prennent contact avec la Commune afin de tenter de trouver une solution. Elle a bien compris que la proposition est de modifier les horaires et non de les étendre. Elle rappelle qu'à ce jour la commune n'est pas en règle vis-à-vis de l'Etat car la taxe ne couvre pas les frais de la déchèterie. Il n'y a donc pas lieu d'étendre les horaires ce qui engendrerait des frais supplémentaires.

- **M. François PELLET**, revient sur la non-conformité de la situation de la taxe déchets vis-à-vis de l'Etat et demande de combien la taxe devrait être augmentée pour être plus confortable de ce côté-là ?

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, explique que la taxe devrait couvrir au minimum 95% des frais de la déchèterie. A peu de choses près, la taxe couvre actuellement 89% de ces frais. Depuis l'introduction de la taxe aux sacs, l'Etat n'a jamais fait de remarques par rapport à cet état de fait, ni à St-Livres et il ne semble pas non plus dans les communes alentour.

- **M. Bastien PELLET** fait un petit peu de publicité pour le concert de Noël de la fanfare qui aura lieu dimanche 16 décembre à 20h00 à l'Eglise.

- **M. Sébastien PELLET** demande si la Municipalité pourrait envisager d'écrire un courrier aux habitants qui résident proches de la Grande Salle pour leur rappeler que c'est un espace dans lequel sont organisées des manifestations et que cela génère du bruit. Lors du souper de la société de Jeunesse dernièrement, une habitante est venue en robe de chambre se plaindre du bruit.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que la Jeunesse fait l'effort d'annoncer ses manifestations ce qui semble être apprécié. Si un habitant écrit une réclamation la Municipalité y répondra, mais elle ne va pas écrire avant chaque manifestation aux habitants. Il informe ne pas avoir reçu de mails ou remarques lors de la manifestation en question. Les autorisations de police en vigueur sont à respecter.

M. Bastien PELLET faisant partie de la Jeunesse explique qu'il y a une sorte d'accord convenu et que les personnes qui se plaignent viennent en discuter auprès des membres de la société afin d'en discuter en lieu et place d'un courrier auprès des autorités et c'est un système qui semble avoir bien fonctionné.

- **M. Laurent FRUTIG** rebondit sur la location de la grande salle ; Lors de certaines locations, le tapis doit être installé pour protéger le sol, dans d'autres cas il n'y est pas. Il semble que ce tapis soit passablement endommagé, qu'en est-il ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que le tapis est demandé pour les grandes manifestations et pas nécessairement pour les plus petites manifestations. Quant à l'état du tapis, on avisera le moment venu.

- **Mme Céline BOURGEOIS**, parle au nom de la commission de gestion et souhaiterait recevoir les informations plus tôt afin de pouvoir s'organiser en amont.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, répond que cela semble parfaitement possible notamment pour les comptes et le budget. Une fois que les documents sont établis la Municipalité peut avertir la commission de gestion qui peut commencer à s'organiser en attendant que les préavis soient établis.

M. Le Président remarque que cette demande avait déjà été faite raison pour laquelle des périodes avaient été transmises notamment pour les comptes et le budget qui reviennent à peu près aux mêmes périodes année après année. Il rajoute qu'il n'est pas nécessaire que toute la commission y compris les suppléants soient présents.

Ci-dessous un extrait du procès-verbal de la séance du 23.09.2021 :

Afin de respecter les différents délais, notamment l'envoi de la convocation il a été demandé à la commission de mieux anticiper les séances du Conseil. Il est rappelé que la commission est formée de cinq membres et de deux suppléants. Il est recommandé de convoquer les suppléants en cas d'empêchement d'un des membres, toujours dans le but d'anticiper les séances et la reddition des rapports.

La commission de gestion, quant à elle, a demandé à ce qu'un calendrier annuel soit transmis à l'avance afin de tenir les délais. La Municipalité n'est pas en mesure de fournir une année à l'avance les dates exactes mais a transmis deux fourchettes, à savoir :

- une première séance pour l'approbation des comptes qui se tient en juin. La commission doit donc agender une première séance autour du 15 mai.

- une séance doit se tenir en fin d'année pour l'approbation du budget. La commission doit alors agender une seconde date autour du 15 novembre.

- **M. Florian ROY** se demandait si l'utilisation de l'épaveuse s'avérait réellement utile le 8 novembre dernier ? Selon lui cela n'a pas servi à grand-chose si ce n'est boucher les rigoles et ajouter de la terre sur la route et la rendre glissante.
- **M. André EICHER** ajoute que certains habitants ont souci pour les enfants lorsque que l'employé communal déneige les routes, notamment au centre du village lieu du dépôt du transport scolaire.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend note de ces deux remarques.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 19h35 .

Le Président

Cédric FRUTIG

La Secrétaire

Sabine HÉDIGUER